

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

## « RACONTE-MOI LES AIDES DE LA PAC ! »

édito



À la clôture de notre déclaration « PAC » 2017, un brin énervés après la lecture du récapitulatif des Surfaces Non Agricoles Déclarées (pas de notre fait) listant les haies, forêt, bosquet, arbre, arbres « alignés », fossé « non maçonné », nous faisons un retour sur l'instauration et les dérives de ces aides compensatoires à la baisse des prix agricoles pour satisfaire un panier de la ménagère bon marché (et laisser de la place à des consommations de produits plus superficiels) et pour faire face à la mondialisation des denrées agricoles.

Après des années « glorieuses » où l'agriculture française fut poussée à être plus productive et permettre l'autosuffisance alimentaire, la ferme France put exporter.

La PAC était née.

Puis, la chute du mur de Berlin et les perspectives de développement des pays de l'Europe de l'Est ont contingenté le mouvement. Ainsi en 1992, la PAC fit ses premiers pas dans la complexification et l'ingérence dans les entreprises agricoles.

« Ainsi en 1992, la PAC fit ses premiers pas dans la complexification et l'ingérence dans les entreprises agricoles. »

Les déclarations des SCOP (Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux) et de SFP (Surfaces Fourragères Principales) permirent l'instauration de contrôles, de vérifications d'adéquation entre les déclarations et les assolements réels. Le montant des aides compensatoires équivalait le revenu des agriculteurs. Le piège s'était refermé.

Ainsi, au bon vouloir et suivant l'humeur d'inconnus enfermés dans des bureaux (bruxellois et/ou parisiens), frustrés de n'avoir pu être paysan ou pensant l'être en régentant la couleur des paysages, faisait l'apparition du gel des terres obligatoires 10% puis 5%, jusqu'à disparaître... pour laisser la place aux bandes enherbées. Par un jeu sur le montant des aides aux cultures, ils nous faisaient, ils nous font semer ce qu'ils veulent : plus d'oléagineux, plus de protéagineux, plus d'agriculture biologique (sauf que là, les soutiens escomptés n'arrivent pas).

Dans les années 2000, ce fut l'instauration d'une aide laitière toujours pour compenser (ou justifier ?) un prix de vente bas avec en deuxième coup de bâton : la conditionnalité.

« Si tu ne fais pas, ne remplis pas les critères (et les papiers !), les aides sont ponctionnées ». En fin de compte, cette aide laitière fut diluée dans les DPU puis les DPB, le tout en forte diminution du fait de ponctions pour réduction pour plafonnement budgétaire, pour modulation, pour discipline financière... Nous sommes des dindons.

Finalement, nous déclarons des surfaces agricoles et nous éditons des récapitulatifs de Zone de Densité Homogène (avec un taux ?), de SNA (avec la surface couverte par des arbres alignés !), une déclaration relative au verdissement. Nous cochons aussi la case agriculteur actif ne relevant pas de la liste négative (exploitation d'aéroport, services ferroviaires, société des eaux, services immobiliers, etc.). Cette liste négative est mentionnée trois fois, quelle attention !

Mais pour nous, agriculteurs, quel mépris ! Obsolète le fait que nous produisons des denrées alimentaires. La volonté est de rémunérer les services environnementaux que nous rendons !

Mais nous sommes toujours tenus par le porte-monnaie et là, ça serre plus fort : les aides compensatoires toujours plus incompréhensibles et en baisse drastique pour soutenir les pays européens de l'Est émergents (ou ... ?), les prix agricoles maintenus bas (sans commune mesure avec les quantités consommées sur notre territoire) qui nous obligent à quémander ces fichues aides pour survivre.

À force d'obligations subies (et le jeu en valant-t-il la chandelle ?), nous finirons par envoyer tout cela voler... et nous serons affranchis.

Éléna ROUX

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| C'est vous qui le dites      | 2      |
| Baromètre du mois            | 3      |
| Actions de vos représentants | 4 et 5 |
| Chronique - On se mobilise   | 6 et 7 |
| Annonces - adhésions         | 8      |

## Soutien aux agriculteurs et irrigants

Madame, Monsieur,

Alors qu'il est établi de manière scientifique que nous allons subir pour les années à venir, un déficit hydrique considérable, je viens par écrit vous faire part de mon indignation concernant tous les projets de lacs collinaires dans le département, voire plus loin, qui sont systématiquement remis en question voire supprimés à cause d'atermolements et de manœuvres dilatoires souvent causés par des associations de protection des grenouilles vertes ou autre ligue de protection du têtard ocellé à queue verte. Que représentent ces gens-là ? Rien qu'eux-mêmes, c'est-à-dire rien. La plupart sont d'ailleurs à la charge de la société et de nos braves paysans qui les nourrissent, pendant qu'en Espagne, on construit des barrages à tour de bras, qu'au Maroc, on dessale l'eau de mer par cellules photovoltaïques.

Nous autres gaulois n'avons pas compris encore tous les défis à relever au III<sup>e</sup> millénaire. Je suis né dans un pays du maghreb où nous avons tous les étés des moyennes de 40° voire 45° à mi-ombre. Nous n'avons jamais connu la moindre restriction en eau potable ou d'irrigation, même en plein été. Quand nous sommes rentrés en France, le village de Cintegabelle coupait l'eau aux citoyens dans la journée au motif que la station de pompage ne pouvait plus fournir sachant que, nuit et jour, notre belle Ariège n'arrêtait pas son cours si beau et si limpide.

Chez nous, la Garonne charrie, nuit et jour, des millions de litres d'eau qui vont se perdre dans l'Océan. Et, invariablement, régulièrement, on nous parle de sécheresse pour l'agriculture ! De qui se moque-t-on ? Ne peut-on faire des chaussées sur les grandes rivières où l'agriculture pourrait piocher ?!

Aux USA, on a réussi à assécher le fleuve Colorado pour l'irrigation de la Californie. Alors, bien sûr, sans aller jusque-là, ne pourrait-on pas gérer le débit de nos grands fleuves pour le bien de tous ?! Je sais, une fois de plus, on va trouver mes propos excessifs et mon indignation politiquement incorrect. Mais, à partir du moment où un projet est approuvé par le Conseil Départemental, nos élus et les syndicats agricoles, de quel droit pourrait-on s'y opposer ?

Oui ! Il faut absolument créer des lacs collinaires, oui ils sont nécessaires à la réalimentation de tous nos petits ruisseaux qui sont de vrais réserves biologiques (écrevisses, petits poissons, grenouilles). Voir les ruisseaux à sec est un vrai crève-cœur pour tous ceux qui aiment et admirent la nature !

Que tous les pouvoirs décisionnels prennent leur responsabilité, surtout quand elle est approuvée par la « vox democratica ». Tous ces lacs ont une grande richesse piscicole, aviaire et de faune sauvage ! Nos campagnes doivent cesser d'être des dé-

serts biologiques où on ne rencontre plus un grillon, plus une sauterelle, plus une coccinelle. Au moins autour des lacs, il restera encore un petit espace où on pourra voir de la vie !

Oui, pour le bien de tous, et celui de nos agriculteurs qui sont excédés des manœuvres dilatoires des administrations régionales ou d'État. Oui, nous devons à tout prix préparer les « catastrophes » à venir en décidant dès à présent d'aménager l'irrigation dans nos territoires en créant des lacs collinaires. Des sites peuvent être aménagés à peu de frais à cause de la déprise agraire. Alors, profitons-en pour le bien collectif ! Ces sites existent bel et bien, il suffit de les répertorier. Il y en a un magnifique près de Marcellus.

Écoutons ceux qui connaissent le mieux les besoins du terroir, c'est-à-dire les agriculteurs et non les grimpeurs d'arbres comme on l'a fait à Sivens dans le Tarn ! Quand il s'agit d'extraire du gravier, on sait faire des trous dans notre bel alluvion ! Alors, quid des lacs collinaires ? On peut aussi faire des processions pour faire venir la pluie dans nos campagnes, mais compte tenu du peu de fréquentation de nos églises le dimanche, il n'est pas très sûr que Dieu nous entende.

**« Oui, nous devons à tout prix préparer les "catastrophes" à venir en décidant dès à présent d'aménager l'irrigation dans nos territoires en créant des lacs collinaires. »**

**Un Professeur à la retraite, habitant de Marcellus, préoccupé par l'avenir de l'irrigation en France**

### HUMANIS :

#### La mutuelle santé des exploitants agricoles

En Lot-et-Garonne, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe à des conditions très voisines de celles mises en place pour les salariés agricoles du Lot-et-Garonne. Cette complémentaire santé est négociée par les représentants de la CR 47, dont vous pouvez faire partie.

La cotisation annuelle étant raisonnable, elle est accessible à tous. N'attendez pas d'être malade ou hospitalisé, rejoignez le groupe dès que possible. Vous avez la possibilité de la conserver (si vous le demandez) au départ à la retraite avec les mêmes avantages de groupe et une majoration de 50 %. Vous pouvez résilier au plus tard votre ancien contrat par lettre recommandée dans les 20 jours qui suivent l'émission de votre appel de cotisation (loi du 28/01/2005).

Renseignez-vous ! N'attendez plus !

Plus d'informations, contactez le bureau de votre syndicat  
**au 05 53 87 90 14 ou par email : 47@coordinationrurale.fr**

## **PAC : La CR 47 se mobilise contre les retards de versement Bordeaux le 22 mai 2017**

### **Action à l'Agence de Services et de Paiement pour faire accélérer les paiements !**



*Rencontre avec M. Jean-Marc BIDALET, Directeur régional ASP, devant les bureaux de l'Agence de Services et de Paiement à Bordeaux.*



*Colère, agacement et revendications étaient au coeur des échanges.*



*Point sur l'entretien avec l'ASP, puis direction le salon de l'agriculture de Bordeaux.*

**« Nous mettons en garde l'ASP :  
si nous devons revenir à Bordeaux,  
les échanges seront moins cordiaux ! »**

**Sylvie GIRARD,  
Présidente Coordination Rurale  
Nouvelle-Aquitaine**

### **La suite au salon de l'agriculture de Bordeaux !**



*Nous interpellons MM. Dominique GRACIET, Président de la Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Jean-Pierre Raynaud, Vice-Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agriculture et Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.*



*Un entretien court mais des revendications très claires : plus aucun discours ne tient, des paiements vite !!!*

## Retard des versements PAC : de qui se moque-t-on ?

Réaction de Patrick FRANKEN lors de notre action à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de Bordeaux :

« Depuis deux ans, les agriculteurs subissent les errements de l'Administration quant au versement des aides compensatoires auxquelles ils ont droit. En effet, certains montants qui devaient être perçus en 2015 ne l'ont toujours pas été à ce jour. Évidemment, le traitement des dossiers 2016 souffre de retard tout aussi inadmissible.

Raisons invoquées : problèmes informatiques essentiellement ! Comment peut on admettre cela au XXIe siècle. Provocation !

Dans un contexte économique difficile auquel vient s'ajouter des conditions climatiques mettant à mal les cultures, la situation financière des exploitations agricoles est très fragile. Il est intolérable que l'État n'ait pas su mettre les moyens humains pour traiter en temps et en heure ces dossiers agricoles. On le sait pourtant prompt à réagir pour d'autres causes plus polémiques... Les agriculteurs sont-ils des sous-citoyens ? Nous sommes révoltés d'être traités avec un tel mépris, d'où notre présence devant les locaux de l'ASP en ce lundi 22 mai 2017.

Cette situation ne doit plus durer, d'autant plus que l'Administration, malgré son incapacité à accélérer, trouve quand même le temps d'envoyer des agents sur le terrain, mettre la pression sur les agriculteurs lors de contrôles portant sur des années culturelles passées, sans oublier de sévères sanctions à la moindre erreur ou retard ! Un comble !

Que l'État et l'Administration fasse leur devoir de service public !  
Que notre nouveau Président de la République et notre Ministre de l'Agriculture nous entendent !  
En marche l'Administration ! »



Communiqué du 22 mai 2017

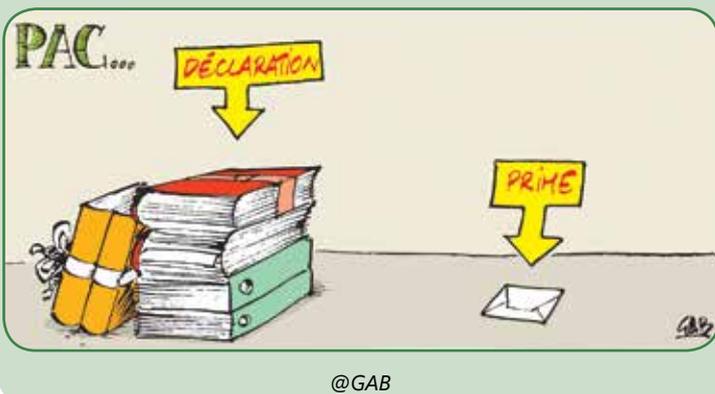
La Coordination Rurale Nouvelle Aquitaine dénonce le manque de communication sur l'état des paiements, l'absence de simulation déterminant le montant des paiements pour chaque agriculteur, la pression quotidienne de l'Administration et des banques... C'est pourquoi une quarantaine d'agriculteurs s'est rendue à Bordeaux à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), puis au salon de l'agriculture organisé par le Conseil Régional.

Une délégation de la CR s'est entretenue avec la direction de l'ASP puis les agriculteurs se sont rendus au salon de l'agriculture afin d'exprimer à Alain Rousset, Président du Conseil Régional, leurs inquiétudes sur l'abaissement du plafond des aides bio, la lenteur de traitement des dossiers et des paiements qui n'arrivent pas. Lors d'un échange constructif, ils ont pu exprimer leurs difficultés financières. Ambition politique ou attente sociétale, les agriculteurs en bio s'adaptent et investissent, mais les aides ne suivent pas. Même si un calendrier des aides du premier pilier a été communiqué, la situation reste intolérable pour les aides du second pilier, notamment pour le bio ! Malgré tout cela, les contrôles sur les exploitations vont bon train et les agriculteurs doivent se justifier pour les aides qu'ils n'ont toujours pas perçues.

**La Coordination Rurale demande que :**

- ▶ les agriculteurs soient exemptés de contrôle tant que les aides ne sont pas soldées ;
- ▶ l'ASP et la Région communiquent efficacement sur les paiements versés et à venir ;
- ▶ les agriculteurs puissent évaluer et consulter l'état des versements sur le site Telepac ;
- ▶ des engagements soient pris sur des délais de paiement, indispensables à la trésorerie des exploitations agricoles.

## Au bout du système ?



## Les manifestations continuent

### ACTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL DE L'ASP À LIMOGES :

Dans la continuité de l'action menée la veille à Bordeaux, les CR de Nouvelle-Aquitaine se sont mobilisées à Limoges mardi 23 mai en s'invitant au Conseil d'Administration national de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Une opération musclée au cours de laquelle les agriculteurs en colère ont exprimé leur détresse. Les représentants de l'État présents ce jour-là n'ont pas pu dénigrer la situation face aux exemples concrets cités.

« Si nos revendications ne sont pas suivies d'effets, notre prochaine visite laissera des traces. Il est inacceptable que l'exaspération des paysans ne soit pas comprise par l'Administration ministérielle et l'ASP. »

### GRIPPE AVIAIRE - BLOCAGES À AUCH :

Conjointement, la Coordination Rurale et l'association les Canards en Colère ont réalisé des blocages sur la rocade à Auch le 14 juin dernier pour attirer l'attention sur les différents retards de paiement. L'incertitude persiste.

Si le solde des indemnités est un sujet essentiel pour lequel nous n'avons malheureusement toujours pas de délai respecté, il ne faut pas moins considérer les éleveurs bloqués en zone indemne ou ceux qui ont gardé les canards ou volailles plus longtemps que prévu. Les indemnités « réglées » sont longues et complexes, qu'en sera-t-il des situations considérées en « dommages collatéraux » ?

## Les ratés de Télépac

Avec un outil qui ne fonctionne que partiellement à son ouverture, une complexité de saisie qui rend la télédéclaration quasiment impossible à faire par l'agriculteur sans passer par un prestataire de services (donc payant) et des services de l'État qui s'autorisent à ne saisir que les « petits dossiers », nous atteignons des sommets d'ingérence et de manquements. Un dernier bug à la clôture des télédéclarations PAC a failli pénaliser un agriculteur. Celui-ci souhaitait faire quelques ajustements d'îlots en dernière minute. Sa session a été bloquée et il lui a été impossible de valider son dossier. Heureusement, nous avons pu faire en sorte que sa précédente télédéclaration soit considérée. Plus de contrainte, moins d'indemnisation, merci Telepac !

*L'ASP, c'est vraiment le bordel, sauront-ils un jour où ils en sont ?*



Ce 29 mai, j'ai reçu le 12ème relevé de situation pour 2015, d'un montant de 8,17€, qui succède au relevé du 24 avril d'un montant lui aussi très important de 1,26€. Tout cela pour notre GAEC qui touche un peu plus de 50 000€ pour 140 ha et 60 vaches allaitantes.

Au 24 avril, la surface prise en compte avait augmenté de 0,03 ha donc +1,26€. Je reconnais que je n'ai pas cherché où ils les ont trouvés, peut-être comptent-ils le bureau de 300 m<sup>2</sup> qu'il me faudrait aménager pour classer et archiver tout leur bazar inutile.

Le 29 mai, presque tous leurs calculs ont changé : le DPB pour la même surface +12,83€, le paiement vert +59,46€, les prélèvements et remboursements pour discipline financière avec plus et moins quelques centimes (j'ai pourtant l'impression d'être discipliné, je prends ce qu'on me verse), l'ICHN (pension pour les prairies handicapées), ils ont trouvé 200 m<sup>2</sup> de prairie plus un chouïa, total magnifique de +8,17€. Pourtant, je croyais que mes surfaces étaient fixées. Fin 2015, nous avons subi un contrôle et j'avais dû aller à la DDT justifier nos surfaces à partir des mesures calculées au GPS lors d'un précédent contrôle en 2011.

Ce n'est pas fini ! Le 2 juin, virement de la sixième avance pour 2016, c'est parti pour être aussi simple que pour 2015.

Alors au final, combien vont me coûter ces multiples calculs et versements en honoraires de comptable pour enregistrer tous ces chiffres, en encre et papier pour imprimer ces décomptes, etc. ? Sûrement bien plus que les 10€ versés en deux fois (6 pages de calculs). Combien cela coûte-t-il à l'État et à l'Europe ?

Quelle perte de temps et d'énergie pour appliquer une politique agricole qui n'a de politique que le nom et, et n'est finalement devenue qu'un obscur calcul de distribution d'un budget racketté aux citoyens européens sous couvert d'éco-conditionnalité, de verdissement de l'agriculture, de mesures agro-environnementales... Beaucoup de grands mots ou plutôt de grands maux inventés par nos Administrations.

Dans ces conditions, si l'ASP (Agence de Services et de Paiement) change continuellement ses calculs pour quelques centimes, il est hors de question d'accepter des contrôles sur nos exploitations.

Étienne BOURJADE

## Un nouvel arrêté pour l'utilisation des produits phytosanitaires



Un arrêté du Ministère de l'Agriculture encadrant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytos et de leurs adjuvants est paru au Journal officiel le 7 mai dernier. Cet arrêté qui a suscité de vifs débats à l'automne dernier abroge l'arrêté du 12 septembre 2006.

Durant les derniers mois, la Coordination Rurale s'est fortement mobilisée sur ce sujet. Lors de la consultation publique en février, elle y avait apporté un jugement négatif considérant que ce projet d'arrêté est un frein au maintien de l'économie agricole française.

En comparaison aux articles de 2006, le nouvel arrêté inclut des modifications qui portent sur :

- ▶ **l'ajout d'une possibilité de raccourcissement du délai de ré-entrée** de 24 ou 48 heures à 6 ou 8 heures « en cas de besoin motivé, non anticipé, et non prévisible ou impérieusement nécessaire », et sous conditions (port d'EPI, et filtre à charbon actif dans la cabine du tracteur) ;
- ▶ **l'ajout de l'interdiction d'application directe de produit sur « les éléments du réseau hydrographique »**. Ceux-ci incluent les « points d'eau », les bassins de rétention d'eau pluviale ainsi que « les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts ». Il est à noter que les points d'eau à prendre en compte pour l'application de ce point seront précisés par arrêté préfectoral, d'ici à deux mois ;
- ▶ **l'autorisation d'EPI vestimentaires spécifiques aux produits phytos** en remplacement de combinaisons vestimentaires.

La CR se réjouit de la possibilité de réduire le délai de ré-entrée, mesure qu'elle avait portée. Mais il manque encore quelques améliorations pour une réelle applicabilité de la mesure. En effet, la CR a toujours démontré l'iniquité et l'inapplicabilité de l'arrêté du 12 septembre 2006 qui mettait de nombreux professionnels, dont la majorité des arboriculteurs, dans l'incapacité de protéger correctement leurs cultures dans le respect des obligations réglementaires. L'expérience menée en 2008 dans un verger témoin du Lot-et-Garonne avait d'ailleurs prouvé que la question des délais de ré-entrée et de contrôle de la vitesse du vent ne correspondait pas à la réalité du terrain et que le strict respect de cet arrêté amenait les producteurs à utiliser davantage de produits phytopharmaceutiques et à produire des pommes ne répondant pas aux normes de commercialisation, sans compter le risque de sécurité sanitaire latent (mycotoxines par exemple).

Si dans le nouvel arrêté les possibilités de ré-entrée sont assouplies sous conditions, ce n'est pas le cas pour la vitesse du vent qui reste problématique et source de conflits potentiels. Sans compter que dans certaines zones de production, les

conditions de vent requises sont quasi inexistantes sur une année. Faut-il y abandonner la production ? La CR regrette que sa proposition de permettre les traitements avec un vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort en cas d'usage de techniques de réduction de dérive n'ait pas été retenue. Par ailleurs, pourquoi des dispositifs comme les filets brise-vents, efficaces contre la dérive, n'ont-ils également pas été reconnus comme une technique de réduction de dérive ?

De la même manière, aucun élément dans la proposition de texte n'indique de dérogations pour la lutte sanitaire. La Coordination Rurale demandait des dérogations systématiques à l'application de cet arrêté dans le cadre des traitements rendus obligatoires par arrêté préfectoral (flavescente dorée, tout autre organisme nuisible). La lutte sanitaire est prioritaire. Si une bande de 5 mètres est laissée sans protection, les foyers ainsi créés rendront vaine toute lutte contre les ravageurs. Et même pire, ces foyers permettront une propagation aggravée des ravageurs au détriment de la faune et la flore environnantes, de la biodiversité.

Par ailleurs, l'arrêté comprend, avec la nouvelle définition des cours d'eau, un verrouillage total des ZNT qui sera particulièrement préjudiciable en arboriculture et en vigne. Comment accepter de ne pas traiter 50 m de cultures ? C'est ouvrir la porte à des contaminations et des non-récoltes systématiques, et donc condamner une fois de plus la viabilité des exploitations.

Enfin, la CR souligne qu'il est impératif d'homologuer systématiquement et par reconnaissance mutuelle, tous les matériels de TRD (Techniques de Réduction de Dérive) homologués dans les autres États membres. Certains États membres ont en effet dix fois plus de matériels homologués que la France. La CR avait demandé que l'arrêté prévoie cette reconnaissance mutuelle de façon automatique, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

**Ainsi, malgré les assouplissements apportés, cet arrêté est un frein au maintien de l'économie agricole française et amène la CR à y apporter un jugement négatif. Encore une fois, un arrêté est mis en place sans qu'aucune étude de faisabilité économique n'ait été réalisée. La CR estime indispensable que des modifications soient apportées afin de permettre à la fois des traitements dans le respect du voisinage et de l'environnement, ainsi que la performance économique des exploitations pour une qualité sanitaire toujours plus forte.**

## Un enjeu considérable pour la filière canards

Parce qu'il est indispensable de tirer les enseignements des précédentes crises aviaires, la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne a organisé une concertation avec les groupements de producteurs, les services d'État et les producteurs. Après un état des lieux de la situation sanitaire, des réflexions en terme de transport des animaux ont été échangées. En cas de maladie, le but est bien de limiter les mouvements d'animaux, principaux vecteurs d'épidémie. Travailler ensemble et localement en période de crise, l'enjeu est considérable pour assurer le maintien de la filière dans notre département.

## Exception agricole : signez le manifeste !

Que ce soit au sein de l'Union européenne ou dans les pays tiers, l'agriculture ne peut être traitée comme l'industrie dans les négociations commerciales car elle a pour rôle vital de nourrir les Hommes et, est soumise à de nombreuses contraintes locales (climatiques, agrologiques, sociales, géopolitiques).

C'est pourquoi, depuis 25 ans, la CR demande que l'exception agricole soit décrétée par l'ONU. Ainsi l'agriculture ne dépendrait plus de l'OMC et l'UE pourrait établir une PAC souveraine grâce à des protections douanières variables vis-à-vis des pays tiers.

Un manifeste, parrainé par le philosophe Michel Serres, sur l'exception agricole et écologique rejoint le projet porté par la Coordination Rurale et pose les bases d'un régime juridique d'exception agricole. Cette exception agricole, ou agricole, est essentielle à la survie du système de production européen et à la sécurité alimentaire de l'UE ! C'est pourquoi la CR appelle à soutenir cette démarche.

Retrouvez le contenu du manifeste sur le site :

<http://alimentation-generale.fr/societe/tribune/pour-une-exception-agricole-et-ecologique>

## Élections Législatives

### Des positions et des propositions à tous les candidats :

Parce qu'ils représentent notre département à l'Assemblée Nationale, il nous a paru essentiel de partager nos positions et nos propositions à l'ensemble des candidats.

Voici un extrait de notre communication :

« Sur la question agricole, vous aurez notamment à y défendre les productions de notre territoire, et certainement à vous prononcer sur une nouvelle loi d'orientation agricole qui, nous l'espérons, dépoussiera le droit rural, encouragera les installations et le renouvellement des générations. Il faut donner l'envie d'entreprendre, les moyens d'embaucher, encourager la jeunesse en réformant en profondeur la formation et l'apprentissage.

Les agriculteurs de la Coordination Rurale, second syndicat agricole français, sont devenus des interlocuteurs incontournables. [...] Nous proposons des pistes concrètes pour la gestion intelligente de l'eau et des ressources, les bénéfices de la TVA sociale sur les produits agricoles.

Par ailleurs, nous souhaitons une PAC réformée en profondeur qui garantisse aux agriculteurs des prix, et plus de sécurité avec la mise en place d'outils de régulation des marchés. Nous devons également en découdre avec l'écologie dogmatique, rassurer et mettre en exergue l'existant qui est non critiquable. Nous devons trouver des solutions qui apportent du revenu aux agriculteurs, considérer l'exception agricole par le rôle vital qu'elle assume et par les contraintes locales auxquelles elle doit faire face. Enfin, nous devons trouver des solutions qui permettront d'arrêter de mentir aux agriculteurs sur l'accompagnement par des fonds publics inexistantes. [...] »



@Twitter

## Annonces de la Safer



Retrouvez toutes les annonces de la Safer en consultant notre page internet : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)  
 Rubrique Le terrain > Annonces Safer > Appel à candidatures Safer Nouvelle Aquitaine > Safer 47

Nous vous rappelons l'importance de votre présence au sein des commissions cantonales.

Si vous êtes candidat ou si vous avez un lien de parenté avec un candidat, vous ne pouvez pas siéger en tant que représentant syndical.

Ayez le réflexe de vous faire remplacer en appelant Karine au bureau de la CR 47.

### Numéros utiles

**APRED : 05 53 77 83 60**

Association pour la Prévention et le Redressement des Exploitations en Difficulté de Lot-et-Garonne

**SERVICE DE REMPLACEMENT : 05 53 77 83 54**

Pour assurer les remplacements sur son exploitation

**AGRI-ÉCOUTE MSA : 0800 62 00 69**

Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des bénévoles formés.

**En cas d'extrême urgence, contactez le 15 ou le 112 (depuis un portable)**

### Avis aux retardataires !

La moitié de l'année est déjà passée et, malgré nos relances, certains d'entre vous n'ont pas encore renouvelé leur adhésion 2017.

Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous. Merci de votre soutien.

### Agenda de vos représentants

#### Mai 2017

- 04 Observatoire situation hydrologique - Agen
- 15 CDPENAF - Agen
- 20 Congrès Fédération dép. des Chasseurs
- 22 Action ASP et salon de l'agriculture Bordeaux
- 23 AG Service de Remplacement - Agen

#### Juin 2017

- 02 Réunion définition des points d'eau - Agen
- 02 Observatoire situation hydrologique - Agen
- 08 Réunion concertation grippe aviaire - Agen
- 12 CDPENAF - Agen
- 16 Comité technique et AG APRED - Agen
- 28 Conseil d'Administration EPLEFPA - Nérac
- 29 Observatoire situation hydrologique - Agen

## ENVOYEZ-NOUS VOTRE ADHÉSION 2017 !



## J'ADHÈRE À LA CR 47

**2017**

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 50€ à :

### Coordination Rurale 47

**271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex**

Vous recevrez en retour un reçu avec votre carte d'adhérent et tous les mois 100 % Paysans, le journal de la CR 47

Nom/prénom : .....

Société : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Contact : 05 53 87 90 14 - 07 63 40 61 61 - Fax : 05 53 87 92 74

Mail : [47@coordinationrurale.fr](mailto:47@coordinationrurale.fr)

[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

Accueil > Le terrain > Nouvelle-Aquitaine > CR 47

#### Vous êtes :

- Céréaliier
  - Maraîcher
  - Éleveur,
- précisez : .....

- Pruniculteur
  - Arboriculteur
  - Viticulteur
  - Pépinériste
  - Producteur de semences
  - Autres,
- précisez : .....

#### Employeur de main d'oeuvre :

- permanente
- saisonnière

#### Vente directe : Production bio

- oui                       oui
- non                         non

